Défendons les jardins des prairies St Martin!

Les jardins et prairies St Martin, lieu magnifique très aimé des Rennais, présentent une grande richesse de flore et de faune sauvage au cœur de la ville et constituent un patrimoine paysager en voie de disparition. Ils s'inscrivent dans une histoire locale de près d'un siècle et sont l'aboutissement de décennies de travail quotidien de jardiniers rennais. Ils représentent en outre un vecteur important de lien social.

Sous couvert de créer un "parc ornemental", la mairie de Rennes, a projeté de raser ce lieu unique pour en faire une zone d'expansion des crues, en réalité dans le but de permettre des projets immobiliers juteux sur des zones inondables de la ville.

Pour parvenir à ses fins, la municipalité a mandaté un organisme juge et partie pour prouver une prétendue pollution du site. Elle a saisi plus d'une centaine de policiers d'État et municipaux pour expulser les jardiniers qui avaient investi des parcelles libres. Elle entend noyer l'obligatoire enquête d'utilité publique dans un ensemble de projets urbains au sein d'une opération de communication nommée *Viva Cités*.

Par delà ce projet, la mairie désire faire de Rennes une mégapole à forte densité urbaine, réduire les espaces verts, confisquer les espaces et initiatives populaires autonomes.

Aussi, dans la continuité des revendications de nombreuses associations, le collectif *Tous aux prairies!* et tous les signataires de la pétition demandent immédiatement :

- l'arrêt des expropriations (jardins ouvriers et maisons),
- l'annulation du projet de "parc ornemental" et la préservation du patrimoine existant,
- une nouvelle expertise de la pollution élargie à tous les sols du secteur nord St Martin et tous les jardins ouvriers rennais par un organisme indépendant,
- la transparence des informations par l'accès public et immédiat à tous les documents relatifs à la pollution et aux projets liés aux prairies,
- l'organisation, avant la fin de l'année 2012, d'un véritable processus de décisions collectives en concertation avec les habitants, les associations et collectifs concernés, initié par la mise en place d'un réel débat public contradictoire.
- la mise à disposition de jardins et d'espaces collectifs autogérés.

Prénom	Nom	Adresse	Signature

Précisions et documents détaillés sur: http://tousauxprairies.noblogs.org/